

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|--------------------------------------|----------------|---|
| 33 | 33 | 24 |

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mercredi vingt trois octobre à dix-huit heures vingt-deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Raphaëlle DAGONIA par Mme Nadège PERMAL

Absents :

M. Bruno FELICIANN ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Pierre ALBINA ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**10 octobre 2019*****Date d'affichage de la délibération***

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/10/66****PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE
L'ESPACE THERMO-LUDIQUE RENE TORIBIO : RENFORCEMENT ET
VALORISATION DU PATRIMOINE EXISTANT**

La ville de Lamentin a décidé d'entreprendre les travaux de valorisation de l'Espace thermo-ludique René Toribio. Convaincu du fort potentiel de cette structure sur le plan sanitaire mais également patrimonial, la ville a entrepris dès 2014 les travaux de réhabilitation à travers la phase I. Cette première phase consistait en :

- la réhabilitation du captage
- l'actualisation des dossiers réglementaires au titre de la police de l'eau
- la réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment existant (création de vestiaires, accueil et locaux du personnel)
- la réhabilitation des deux piscines existantes.

Ainsi, après plus d'une décennie de fermeture, l'Espace thermo-ludique ré-ouvrait ses portes au public en 2016.

Aujourd'hui cette nouvelle phase de travaux s'inscrit dans la continuité de cette dynamique de valorisation du patrimoine lamentinois. Elle consiste au renforcement et en la valorisation de l'offre existante principalement par l'aménagement de la plage et du bassin supérieur. Ici devront apparaître des aménagements nouveaux destinés à densifier l'offre sur cette partie du site.

Il s'agira également de réhabiliter l'espace administratif avec d'une part le réaménagement de l'accueil et des vestiaires au rez-de-chaussée mais aussi de l'aménagement des bureaux et des vestiaires du personnel à l'étage. Le local technique sera également rénové.

Le plan de financement de cette opération se présente comme suit :

Il fait intervenir le Feder pour un montant de 2 497 922 soit 80%, La part communale s'élève ainsi à 624 481€ soit 20% du total.

| | | | |
|----------------|------------|------|---|
| FEDER | 2 497 922€ | 80% |  |
| Commune | 624 481€ | 20% |  |
| Total | 3 122 403€ | 100% | |

Le conseil Municipal

Considérant l'importance de l'Espace thermo-ludique René Toribio dans le patrimoine lamentinois et plus largement de la Guadeloupe,

Considérant l'intérêt de l'Espace thermo-ludique René Toribio pour le développement économique de la commune, et plus largement sont intérêt régional,

Considérant l'opportunité que représente l'infrastructure de l'Espace thermo-ludique René Toribio pour le développement touristique du Nord Basse -Terre en particulier et de la Guadeloupe en général

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux entamés à travers la phase 1 afin de garantir et pérenniser la qualité des prestations proposées,

Considérant l'opportunité d'un cofinancement à 80% sur cette opération,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le plan de financement suivant pour la mise en œuvre des travaux de renforcement de l'offre existante pour l'Espace thermo-ludique René Toribio

| | | | |
|----------------|------------|------|---|
| FEDER | 2 497 922€ | 80% |  |
| Commune | 624 481€ | 20% |  |
| Total | 3 122 403€ | 100% | |

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 23 voix pour 1 abstention

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE